

**Décision n° 2025-2273**  
**de la présidente de l'Autorité de régulation**  
**des communications électroniques, des postes**  
**et de la distribution de la presse**  
**en date du 12 novembre 2025**  
**transférant l'attribution de ressources en numérotation**  
**de la société Telerys communication à**  
**la société Unixo**

La présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse,

Vu le code des postes et des communications électroniques, et notamment ses articles L. 36-7 et L. 44 ;

Vu la décision n° 2021-2670 de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse en date du 9 décembre 2021 modifiée portant délégation de pouvoirs ;

Vu la décision n° 2018-0881 modifiée de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 24 juillet 2018 établissant le plan national de numérotation et ses règles de gestion ;

Vu la décision du 26 août 2024 portant délégation de signature pour les décisions prises en vertu des articles 1<sup>er</sup> et 2 de la décision n° 2021-2670 du 9 décembre 2021 modifiée portant délégation de pouvoirs ;

Vu le dossier complet de demande de la société Telerys communication reçu le 12 novembre 2025, sollicitant le transfert de ressources en numérotation ;

Vu le dossier complet de demande de la société Unixo reçu le 12 novembre 2025, sollicitant le transfert de ressources en numérotation ;

**Décide :**

**Article 1.** À compter du 30 janvier 2026, la liste de ressources en numérotation mentionnée dans le tableau ci-dessous est transférée, jusqu'au 30 janvier 2028, de la société Telerys communication (Siren : 445 041 015) à la société Unixo (Siren : 801 174 947) pour les mêmes usages.

Type de ressources	Ressources transférées	Décision d'attribution	Date de la décision d'attribution
Numéro court à tarification gratuite	30 70	2024-2414	04/11/2024
Numéros polyvalents	01 87 17	2018-0587	07/05/2018
Numéros polyvalents	01 87 18	2018-0587	07/05/2018
Numéros polyvalents	01 87 19	2018-0587	07/05/2018
Numéros polyvalents	09 88 10	2017-0409	30/03/2017
Préfixe RIO des numéros géographiques, polyvalents et spéciaux	JO	2017-0409	30/03/2017
Préfixes de routage des numéros géographiques et polyvalents	01 02 13	2022-0923	28/04/2022

**Article 2.** La société Unixo acquitte, au titre des ressources attribuées à l'article 1<sup>er</sup>, la taxe prévue à l'article L. 44 du code des postes et des communications électroniques susvisé.

**Article 3.** Conformément aux dispositions de l'article L. 44 du code des postes et des communications électroniques, les ressources attribuées à l'article 1<sup>er</sup> ne peuvent pas être protégées par un droit de propriété intellectuelle. Elles ne peuvent faire l'objet d'un transfert qu'après accord de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse.

**Article 4.** Le directeur Internet, données, presse, postes et utilisateurs de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à la société Unixo et publiée sur le site internet de l'Autorité.

Fait à Paris, le 12 novembre 2025

Pour la Présidente et par délégation

David EPELBAUM

Chef de l'unité Opérateurs et Obligations Légales